

**Diagnostic des sols sur les lieux
accueillant des enfants et adolescents**

Déploiement national

**Ecole élémentaire Gambetta
Thorigny-sur-Marne (77)**

Rapport Technique de Phase 2 (RT2)

N° 0771503R_RT2

Diagnostic des sols sur les lieux accueillant des enfants et adolescents - Phase 2
Ecole élémentaire Gambetta_ Région Ile-de-France _ Département de la Seine-et-Marne _ Thorigny-sur-
Marne
Rapport technique de phase 2 (RT2) N° 0771503R_RT2

Diagnostic des sols sur les lieux accueillant des enfants et adolescents




Déploiement national

Ecole élémentaire Gambetta Thorigny-sur-Marne (77)

Rapport Technique de Phase 2 (RT2)

N° 0310171T_RT2



	Nom / Visa	Fonction
Rédacteur	Estelle JACOB 	Chargée d'affaires
Vérificateur	François NESPOUX 	Chef de projet
Approbateur	Sébastien GORI 	Superviseur

SYNTHESE

L'Etat Français a souhaité faire procéder, comme le prévoit l'**action 19 du 2^{ème} Plan national santé environnement 2009-2013**, à un examen des situations environnementales liées au fait que des établissements accueillant des enfants ou des adolescents (ETS), tels que des crèches et des écoles, soient situés sur/ou à proximité immédiate d'anciens sites industriels ou d'activités de service recensés dans la base *BASIAS*¹. Cette démarche est traduite dans l'article 43 de la loi n°2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement, promulguée le 5 août 2009. Elle est pilotée par le Ministère en charge de l'Écologie.

Description de l'établissement scolaire, résultats de l'étude historique et documentaire

L'école élémentaire Gambetta (ETS n° 0771503R) est située au passage des écoles, au sein d'un quartier à dominante résidentielle dans le centre-ville de Thorigny-sur-Marne (77), sur la rive droite de la Marne. Cette école, propriété de la Ville de Thorigny-sur-Marne, accueille environ 180 enfants âgés de 6 à 12 ans répartis dans 3 classes, encadrés par un personnel éducatif.

L'étude historique et documentaire (phase 1 du diagnostic) a mis en évidence la contiguïté de l'école avec une ancienne carrosserie répertoriée dans *BASIAS* (site *BASIAS* n° IDF7703963).

La phase 1 du diagnostic a conclu à des potentialités d'exposition par :

- inhalation de substances volatiles, dans l'air intérieur du bâtiment 2, issues du site *BASIAS* contigu.

Le scénario d'exposition par ingestion végétaux au droit des zones de jardin n'a pas été retenu du fait de l'absence de superposition établissement/site *BASIAS* et de l'absence d'activités industrielles susceptibles d'avoir dégradé la qualité des sols de surface par des dépôts atmosphériques.

Le scénario d'exposition par ingestion d'eau du robinet n'a pas été retenu, les réseaux d'eau alimentant l'école ne traversant pas l'emprise du site répertorié dans *BASIAS*.

Le scénario d'exposition par ingestion de sol superficiel n'a pas été retenu en raison de l'âge des élèves (plus de 6 ans), pour lequel le porté main-bouche n'est pas pertinent, et de l'absence de logement de fonction.

Résultats des investigations

Des investigations de phase 2 ont été menées sur les milieux « air du vide sanitaire » sous deux salles de classe du bâtiment 2, ainsi que sur le milieu « gaz du sol » à l'extérieur de ce bâtiment à proximité immédiate de celui-ci.

¹ *BASIAS* : Base de données d'Anciens Sites Industriels et Activités de Services

Diagnostic des sols sur les lieux accueillant des enfants et adolescents - Phase 2
Ecole élémentaire Gambetta_ Région Ile-de-France _ Département de la Seine-et-Marne _ Thorigny-sur-Marne

Rapport technique de phase 2 (RT2) N° 0771503R_RT2

Par rapport au programme prévisionnel défini à l'issue de la phase 1, les investigations ont été adaptées de manière à tenir compte de l'étendue du vide-sanitaire au droit du bâtiment 2.

Les substances recherchées sont les substances volatiles associées aux activités recensées sur le site BASIAS contigu à l'établissement scolaire.

Les résultats ont été interprétés conformément au guide de gestion des résultats des diagnostics réalisés dans les lieux accueillant enfants et adolescents (ADEME, BRGM, INERIS, InVS) de novembre 2010 et à la note ministérielle du 8 février 2007 définissant le cadre général de la politique nationale en matière de gestion des sites et sols pollués.

Aucun des composés recherchés n'a été quantifié lors des analyses réalisées en laboratoire sur les échantillons prélevés, à l'exception du dichlorométhane, sur le prélèvement effectué dans l'air du sol en bordure du bâtiment 2.

Cependant, le niveau de concentration en dichlorométhane dans l'air intérieur au niveau des lieux de vie, évalué sur la base de la concentration mesurée dans l'air du sol, est inférieur à la borne basse des intervalles de gestion définis dans le guide de gestion des résultats des diagnostics.

Ainsi, la qualité des sols ne pose pas de problème pour les usagers de l'établissement dans sa configuration actuelle.

Un élément complémentaire doit être pris en compte pour le classement de l'école élémentaire :

Dans l'hypothèse d'une dégradation de la dalle du bâtiment 2 (perforation ou démantèlement lors de travaux d'aménagements), qui n'assurerait alors plus son rôle protecteur, la qualité de l'air intérieur pourrait tendre vers la qualité de l'air mesurée dans l'air du sol (et dépasser alors la borne inférieure des intervalles de gestion). Ceci amène à recommander le maintien en bon état de cette dalle.

Sur la base de l'ensemble de ces éléments, nous proposons le classement de l'école élémentaire Gambetta à Thorigny-sur-Marne (ETS n°0771503R) en **catégorie B** : « les sols de l'établissement ne posent pas de problème » : les aménagements et les usages actuels permettent de protéger les personnes des expositions aux pollutions, que les pollutions soient potentielles ou avérées.

Cet avis concerne la configuration actuelle de l'Etablissement et se base sur les connaissances techniques et scientifiques du moment, au regard de la méthodologie mise en œuvre dans le cadre de la démarche « Etablissements sensibles ».